

Référence : C.N.561.2020.TREATIES-XXVII.7.c (Notification dépositaire)

AMENDEMENT DE DOHA AU PROTOCOLE DE KYOTO  
DOHA, 8 DÉCEMBRE 2012

ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD : APPLICATION  
TERRITORIALE À L'ÉGARD DES ÎLES CAÏMANES <sup>1</sup>

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 14 décembre 2020.

(Traduction) (Original : anglais)

... le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord étend par la présente l'application de l'acceptation de l'Amendement par le Royaume-Uni aux îles Caïmanes dont le Royaume-Uni assume la responsabilité des relations internationales.

Le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord considère que l'extension de l'Amendement aux îles Caïmanes prendra effet lors de l'entrée en vigueur de l'Amendement pour le Royaume-Uni.

\*\*\*

Le 16 décembre 2020



<sup>1</sup> Voir notification dépositaire C.N.727.2017.TREATIES-XXVII.7.c du 17 novembre 2017 (Acceptation : Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).